

Fiche technique

Enseignants et personnels encadrant les enfants – École primaire

Version du 10 mai 2020

Ce document a été élaboré et vérifié par les services de pédiatrie, d'infectiologie, de médecine préventive et d'hygiène du CHU de Bordeaux, par des pédiatres libéraux et par le CPIAS et après relecture de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et des médecins du Rectorat de la Nouvelle-Aquitaine selon les données disponibles en date du 07 mai 2020

COVID-19 et enfants, les connaissances à ce jour

La plupart des études menées à ce jour font état du caractère bénin des formes cliniques de la maladie chez les enfants. Ils peuvent être asymptomatiques ou avoir des symptômes ORL (nez qui coule, éternuements, mal à la gorge) ou digestifs (diarrhées) assez bénins. La fièvre est présente dans 50% des cas. Ils peuvent être porteurs du virus en moyenne 9-11 jours.

Toutefois, les enfants font très peu de formes graves de la maladie avant 10 ans.

D'après les études réalisées, les enfants sont peu contagieux. La plupart des enfants infectés l'ont été par des adultes qui étaient porteurs du virus et non l'inverse.

La présentation clinique ressemblant à la maladie de Kawasaki ou les myocardites chez l'enfant ne sont pas nouvelles. Elles sont en fait bien connues des pédiatres et classiquement associées à d'autres virus (grippe, ...) chaque année.

LE RETOUR A L'ECOLE

Le retour à l'école des enfants, des enseignants et des personnels encadrant les enfants doit s'effectuer en respectant diverses mesures :

- La distanciation physique dite « sociale »
- Les mesures barrière et d'hygiène
- L'adaptation de tous les temps, scolaire et non scolaire
- La poursuite, lorsque cela est possible, de l'enseignement à distance

DISTANCIATION SOCIALE

- Les effectifs doivent être de **15 élèves maximum** par classe.

- Dans la salle de classe, les tables seront **espacées afin qu'un mètre soit garanti tout autour de l'enfant (soit environ 4m²)**. Pour impliquer les enfants, vous pouvez leur demander de s'asseoir plus loin les uns des autres, de s'entraîner à tendre les bras ou à "battre des ailes" ou de faire deux grands pas) et de garder suffisamment d'espace pour ne pas toucher leurs amis.

- Le respect des distances minimales (rayon d'un mètre au moins autour de chaque personne) devra être respecté dans tout l'établissement scolaire (salle de classe, couloir, escalier, réfectoire). Si l'espace dans l'établissement est insuffisant pour accueillir les enfants avec les normes sanitaires qu'impose la distanciation sociale, les établissements scolaires doivent réfléchir avant ouverture au rythme auquel ils peuvent accueillir les enfants dans de bonnes conditions sanitaires (un jour sur deux, 1 semaine sur 2, le matin ou l'après-midi).

- Un **cheminement unidirectionnel** doit être organisé avec une **entrée et une sortie distinctes**. Les élèves d'une classe ne doivent pas croiser ceux d'une autre classe.
- **Les parents ne pourront pas pénétrer dans les bâtiments de l'école.**
- L'accueil devra être fait de façon à éviter les regroupements de parents devant l'établissement.
- L'enseignant doit éviter de se déplacer dans la classe pendant les cours (en restant assis et à distance, dans la mesure du possible). Il peut néanmoins se déplacer pour aller aider un élève.
- Une vigilance renforcée doit être portée sur les temps de regroupement et de pause des adultes (en particulier de repas ne permettant pas le port du masque).

Les mesures barrières sont particulièrement à respecter entre collègues, la contagiosité étant plus fréquente entre adultes.

MESURES BARRIÈRES

Une formation aux mesures barrières doit être faite le jour de la rentrée et répétée régulièrement auprès des personnels et des enfants.

- **Lavage des mains** régulier pendant une durée de **20-30 secondes** (eau, savon liquide, papier à usage unique) au minimum à l'arrivée à l'école, avant le début de la classe, et à la fin des cours, avant et à la fin de chaque repas, avant et après passage aux toilettes, et chaque fois que les mains auront pu être souillées (terre, sécrétions...). Le lavage doit être renouvelé après s'être mouché, avoir éternué ou toussé, avant de mettre et après avoir retiré son masque (pour les adultes).

La fourniture de solution hydro-alcoolique peut être envisagée mais les solutions hydro-alcooliques ne peuvent pas remplacer un lavage à l'eau et au savon en cas de mains potentiellement souillées par des liquides biologiques. Lorsqu'elle est utilisée, la friction avec une solution hydro-alcoolique doit être d'au moins 30 secondes et sous supervision d'un adulte pour les enfants jeunes. Il n'y a pas de contre-indication à la solution hydro-alcoolique chez les petits. Toutefois, il convient d'être vigilant sur son usage (pour éviter des projections ou son ingestion). C'est une possibilité supplémentaire ; elle ne remplace pas le lavage des mains à l'eau et au savon.

Vidéos utiles :

<https://www.gouvernement.fr/coronavirus-covid-19-comment-faire-un-lavage-de-mains-efficace-tuto>

<https://www.youtube.com/watch?v=MtZJsdr824>

- **Tousser ou éternuer dans son coude.**

- Utiliser un **mouchoir à usage unique** et le jeter dans une poubelle (de préférence munie d'un sac plastique et d'un couvercle). Se laver les mains après s'être mouché.

- Le **port du masque** : Des masques devront **obligatoirement** être portés par les personnels des établissements scolaires.

Concernant les enfants scolarisés à l'école primaire, le port du masque n'est pas obligatoire du fait du risque de mauvaise utilisation. **Les enfants qui le souhaitent peuvent porter un masque. Les enfants**

plus vulnérables (car ils vivent avec une pathologie chronique et risquent donc une décompensation en cas d'infection) peuvent également porter un masque. Tout enfant qui présente des symptômes en classe doit pouvoir bénéficier d'un masque dès qu'il quitte la classe, en attendant que son responsable légal ou ses parents viennent le chercher.

Pour les enseignants et encadrants, le masque doit être porté pendant les heures de classe et lorsque la règle de distanciation sociale ne peut pas être appliquée (soins, secours, réassurance d'un élève...).

Bonnes pratiques concernant le port du masque :

Des vidéos et des supports pour vous aider :

<https://www.youtube.com/watch?v=o-DPOiBA1o>

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/covid-19-masques-et-autres-protections>

- Se laver les mains ou faire une friction à la solution hydro-alcoolique (au moins 30 secondes) avant de mettre son masque.
- L'ajuster au visage en couvrant le nez et le menton.
- Une fois qu'il est bien positionné : **NE PLUS LE TOUCHER.**
- En cas de nécessité, le manipuler par les liens ou les élastiques et se laver les mains ou faire une friction à la solution hydro-alcoolique à chaque fois que l'on a touché son masque.
- Si l'on veut boire : se laver les mains, retirer son masque d'un seul côté en le tenant par l'élastique, boire, remettre le masque en ne touchant que l'élastique, se laver les mains (voir vidéo).
- Utiliser un masque par demi-journée (si c'est un masque réutilisable, après la demi-journée d'utilisation le déposer dans un sac dédié fermé et bien se laver les mains après avoir manipulé le sac ; si c'est un masque à usage unique, le jeter immédiatement dans un sac poubelle après son retrait et se laver les mains en suivant).
- **L'entretien d'un masque réutilisable se fait à 60°C pendant 30min avec un séchage en moins de 2 heures.**
- Les gants : ils sont une « fausse bonne idée » car ils peuvent donner l'impression de sécurité tout en n'empêchant pas les personnes de porter les mains au visage et ils peuvent également faciliter la diffusion du virus s'ils ne sont pas changés régulièrement.

HYGIÈNE DES LOCAUX

Des vidéos et des supports pour vous aider et retrouver tous les éléments présentés ci-dessous.



<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/covid-19-recommandations-pour-la-reprise-dactivite-dans-les-administrations-entreprises-et-lieux>

Pour les collectivités territoriales et les agents d'entretien :

Dans les locaux non utilisés lors du confinement, réaliser l'entretien et la purge du réseau d'eau froide avant la reprise pour évacuer le volume d'eau qui a stagné dans les canalisations intérieures pendant la fermeture. Mettre les mesures de surveillance des légionnelles en place.

Entretien des locaux et du matériel

Le « nouveau coronavirus est un virus enveloppé comme celui de la grippe. Cette enveloppe lui confère une fragilité et le rend vulnérable à l'action du nettoyage (détergence). Ainsi les procédures classiques d'entretien (détergence et désinfection), sous condition d'être réalisées par des professionnels formés, seront efficaces pour éliminer une grande partie du virus présent sur les surfaces. Il est recommandé de les effectuer a minima une fois par jour avec une **fréquence augmentée pour les points de contacts fréquents avec les mains (poignées, interrupteurs...) ou le matériel partagé.**

- Il est recommandé d'utiliser les **produits habituels de nettoyage (détergent) puis de désinfection.** Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants devraient être efficaces s'ils respectent la norme de virucidie (la capacité à éliminer/tuer le virus) pour les virus enveloppés (NF EN 14476 + A2 : 2019)¹.
- Éviter les vaporisateurs ou pulvérisateurs.
- L'entretien des locaux est à réaliser en l'absence des élèves.
- Dans le cas d'identification d'une personne suspectée de Covid-19, la même procédure d'entretien sera appliquée, en attendant que passent quelques heures, dans la pièce où a été isolée la personne.
- Une aération des locaux, y compris dans les salles de classes est fortement préconisée, en particulier lors des temps de pause (10 à 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, récréation, collation ou repas, changement de salle de classe).

ACTIVITES SPORTIVES

- Demander aux parents de mettre la tenue de sport dès le matin aux enfants, pour éviter l'utilisation des vestiaires.
- Actuellement, **pas de jeux de ballons, pas de jeux de contact, pas de matériel sportif manipulable** par tous (ou réserver les manipulations à l'adulte) ou désinfection régulière adaptée.
- Privilégier les parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation sociale.
- Veiller à ce que les enfants n'aient pas accès aux ballons, matériels, etc...

ACTIVITES CULTURELLES

- Utiliser du matériel jetable ou désinfecter régulièrement.
- Utiliser du matériel individuel et personnel uniquement, pas de prêt de matériel collectif.

¹ [Objectif minimal de virucidie donné par le HCSP respectant la norme EN 14 476 pour les virus enveloppés : virucidie sur souche vaccinia en 5 minutes maximum

- **Bibliothèques** = Réguler la manipulation des livres (livre individuel laissé au repos 5j après utilisation). Privilégier la lecture par l'enseignant pour limiter les manipulations de livres en dotation collective.
- Privilégier la découverte et la culture au travers de moyens audiovisuels (projection, visites de musées virtuels).
- Privilégier les jeux ne requérant pas de contact de surface commune: mime, devinettes, ...
- Retirer l'ensemble des jeux pouvant être manipulés à plusieurs dans les coins de symbolisation (poupées, dinettes, jeux de construction...) ou en sécuriser l'accès pour empêcher l'accès aux objets.

TEMPS DE PAUSE

- Les temps de pause (récréation) devront être adaptés à cette stratégie de non-brassage des élèves (roulement en fonction des classes). Prévoir un **planning de temps de pause** pour éviter les croisements d'élèves.
- Adapter les durées en fonction de l'effectif.
- **Proscrire les jeux de contact, de ballons** et les structures de jeux dont les surfaces ne peuvent être désinfectées. **Proscrire les jouets et jeux collectifs.**
- Neutraliser les installations extérieures avec points de contact (Balisage physique, rubalise, etc...) ou assurer une désinfection régulière.
- Si les conditions climatiques sont inadaptées et qu'il n'y a pas de possibilité d'espace extérieur abrité, récréation en intérieur dans un autre espace que la classe.
- Au **début et à la fin de récréation : lavage des mains.**

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Les règles de distanciation sociale doivent s'appliquer aux transports scolaires. Une multiplication de l'offre devrait permettre de réduire la densité des élèves dans ces transports scolaires.

RESTAURATION COLLECTIVE

Pour les écoles, deux pays ont mis en œuvre des stratégies d'organisation de la restauration collective en établissements scolaires, soit lors du déconfinement (Danemark, réouverture des écoles le 15 avril 2020), soit en dehors de tout confinement à Taiwan). Au Danemark, les enfants viennent avec leur repas. A Taiwan, les enfants déjeunent à leur place dans la classe, avec des cloisons de séparation sur leur bureau lorsqu'ils enlèvent leur masque.

- Privilégier la **restauration en classe**, sous surveillance d'un adulte, sous forme de paniers/plateaux repas.
- En fonction des organisations retenues, lorsque la **possibilité de repas préparés par les familles est proposée**, privilégier des repas froids, ne nécessitant ni réfrigérateur ni réchauffage, en s'assurant néanmoins de garantir la chaîne du froid (sac ou boîte de repas isothermes + glace)
- Si restauration collective : prévoir l'organisation des temps d'accès à la restauration (limiter les files d'attente et croisements). Adapter la gestion du matériel pour limiter les contacts. Prévoir le respect des règles de distanciation dans la répartition des tables et des enfants (> 1m).
- **Rappeler oralement les mesures barrières** aux enfants au début de chaque repas notamment le fait de ne pas partager de la nourriture, de l'eau, des couverts...

Que faire si un élève présente des symptômes pendant le temps scolaire ?

Symptômes évocateurs de COVID 19 :

- Les enfants ont le plus souvent des symptômes ORL c'est à dire nez qui coule, mal à la gorge, conjonctivite.
- Ils peuvent avoir de la fièvre, une toux, des courbatures, mal à la tête
- Mais aussi des symptômes digestifs : diarrhées, nausées, vomissements, douleurs abdominales.

Si l'enfant est gêné pour respirer, respire de manière très rapide, se plaint de douleur à la poitrine, présente des signes de mauvaise tolérance de la fièvre (marbrures, extrémités froides, lèvres bleues, mouvements anormaux et convulsions) : appelez le 15

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par le personnel de l'établissement scolaire doit conduire à **l'isolement de l'élève avec port du masque dans la mesure du possible** (dans une pièce dédiée, sous surveillance d'un adulte portant un masque). **Rassurez l'enfant.**

En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température pourra être réalisée par un enseignant ou l'infirmier(e) scolaire, à l'aide d'un **thermomètre sans contact de préférence (sinon désinfection ultérieure).**

En cas de symptômes évocateurs, les parents de l'enfant seront avertis et devront assurer la réalisation rapide d'un test de diagnostic chez leur enfant dans un centre prévu à cet effet, après (télé)consultation médicale et prescription par le médecin traitant de l'enfant.

Que faire en cas de découverte d'un cas positif au sein de l'établissement ?

Il est préconisé d'organiser le dépistage le plus précoce possible de tous les élèves de la même classe, de tous les personnels, de tous les enfants ayant participé aux mêmes activités périscolaires ou de toutes les classes du même niveau, en fonction de l'organisation retenue par l'établissement scolaire. Ce dépistage se fera au sein de l'établissement scolaire en impliquant une équipe mobile dédiée la plus proche, avec au moins un professionnel habilité et formé au prélèvement chez les enfants les plus jeunes et un psychologue, si possible, pour la prise en charge des enfants, de leur famille et des enseignants. Ceci s'effectuera en lien avec l'ARS en fonction d'un protocole non encore stabilisé en cours d'élaboration.

Les fermetures éventuelles de classes seront envisagées si nécessaire au cas par cas par les autorités compétentes.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des personnes confirmées positives et de leurs contacts est décrit sur ce lien : >> lien sur le droit commun (*lien à venir*, par le Ministère de la santé et/ou l'ARS) Toute information à ce propos sera disponible à ce lien et régulièrement actualisé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-le-covid-19/>

Que faire si un des personnels de l'établissement est testé positif pour l'infection COVID 19 ?

Une procédure identique à celle de la découverte d'un cas positif chez un élève s'applique lorsqu'un personnel encadrant ou un enseignant est testé positif. Voir ci-dessus.

Les personnels vulnérables au covid-19

Des personnes plus vulnérables au covid-19 peuvent bénéficier de mesures s'appliquant à tous les travailleurs. Elles sont disponibles sur ces liens :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14008>

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/covid-19-procedure-d-arret-de-travail-simplifiée-pour-les-personnes-vulnérables>

Pour en savoir plus

Site du Ministère de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-le-covid-19/>

Site du gouvernement sur le déconfinement (autorisations, interdits) :

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/cimages/infographie_deconfinement.jpg

Recommandations du HSCP

<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=806>

<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/AvisRapportsDomaine?clefr=811>

Site E-bug : Ressources documentaires et formations à destination des enseignants et des élèves, par niveau.

https://e-bug.eu/fr_home.aspx?cc=fr&ss=1&t=Information%20about%20the%20Coronavirus

Site des pédiatres libéraux dédiés aux parents, pour plus d'informations sur le coronavirus

<https://www.mpedia.fr/art-coronavirus-reponses-experts-questions-parents/>